

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances maieures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

03/01/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S033C324

(9) RAISON SOCIALE: SARLAUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES: 1 CHEMIN DE LA GRANGE

33650 MARTILLAC Tél: 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

033C1356

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation FG-184-WH (F)

13/09/2023

Date de 1^{ère} mise en circulation 08/07/2010

Marque

Désignation commerciale

MINI

MINI

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale Genre

WMWSV31010TY70734

Type/CNIT

VP Énergie

M10MN1VP000P312

ES

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

105553

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N°:

DATE .

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

04/11/2025

25057908

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

6.2.5.b.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage 8.2.12.f.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Contrôle impossible des émissions à l'

échappement

Défaillances mineures :

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément

endommagé AVD

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS: Détérioration AV



MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

ARRIERE AVANT

Ripage (-8 à +8 m/km):

-1.1 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) :

0 %

3 %

Forces verticales:

765 daN

434 daN

Frein de service

Forces de freinage :

260 daN

G

288 daN

159 daN

140 daN

D

Déséquilibre (<20%):

10 %

12% 159 daN 140 daN

Forces de freinage (efficacité): 260 daN 288 daN Taux d'efficacité global (≥50 %): 70 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 24 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-1.6 %

-1.7%

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -2.5 %

-1 1 %